

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE 2 ANS/ 1 AN Niveau 3

Diplôme : 50033204T. RNCP 28048. **Durée** : 12 mois, 24 mois. 490 heures de formation par an. **Modalité** : PRESENTIEL+E-LEARNING, groupe de 12. **Taux de réussite** 95%. **Taux d'insertion** 77%. **Taux de rupture** 15%. **Poursuite d'étude** 75%. **Taux de satisfaction** 88%. **Délais d'accès** : Session en septembre, intégration jusqu'en décembre. **Mise à jour de la fiche** : 04/2021. **Présence du référent handicap** .



Objectifs : CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité. Le titulaire du C.A.P AEPE peut exercer son activité :- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants. En école maternelle et en accueil collectif de mineurs (ACM.). A son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) et en maison d'assistants maternels (MAM). Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier). Le titulaire du CAP AEPE est dénommé: Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant Assistant éducatif petite enfance. **Prérequis** : CAP en 1 an : Etre titulaire d'un CAP, BAC ou plus. Avoir de 15 à 29 ans en contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés ou en contrat de professionnalisation. CPF possible. CAP en 2 ans : aucun. Avoir de 15 à 29 ans en contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés ou en contrat de professionnalisation. **Insertion professionnelle** : Le titulaire du C.A.P AEPE peut exercer son activité en établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies...). En école maternelle. Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier).. **Qualités requises** : Etre motivé pour travailler auprès des enfants, quel que soit leur état de santé. Faire preuve de maturité, d'intérêt pour les autres, de patience et de contrôle de soi. Se montrer disponible, à l'écoute. Etre sérieux, rigoureux, autonome. Etre ponctuel, assidu, avoir une présentation soignée. **Poursuites d'études** : Bac pro ASSP puis BTS SP3S. **Modalités pédagogiques** : Mise en situation sur plateaux techniques, parcours individualisé. Alternance 3 jours en entreprise et 2 jours au CFA. **Conditions de travail** : L'ATSEM doit rester debout très longtemps et doit bouger d'un endroit à un autre. Le stress lié aux risques auxquels sont confrontés les enfants quotidiennement. **Programme** :

ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES	Observation des acquis et des aptitudes de l'enfant. Identification des désirs de l'enfant. Adaptation et aménagement d'un environnement favorable au jeu libre et à l'expérimentation. Observation des acquis et des aptitudes de l'enfant. Recueil des souhaits de l'enfant. Identification des ressources mobilisables et des contraintes. Sélection des activités ludiques, à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu d'accueil. Adaptation et installation de l'activité. Animation de l'activité.
PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE	Ecoute et observation des expressions corporelles de l'enfant. Préparation, installation de l'espace des soins du quotidien de l'enfant et remise en état. Réalisation des soins pour l'hygiène et le confort, l'alimentation, le repos. Accompagnement de l'apprentissage des gestes du quotidien. Repérage des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant. Participation à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI) : prise de connaissance des adaptations à apporter dans la prise en charge de l'enfant, vérification de l'adéquation des conditions d'accueil et des mesures mentionnées dans le PAI ... Participation à l'application des protocoles d'urgence : réalisation des gestes de premiers secours, transmission
RELATIONS ENFANT-PARENTS	Participation à l'arrivée et au départ des enfants. Echange d'informations avec la famille. Transmission d'informations par oral et /ou par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant.
EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE	Installation des ateliers, remise en état des lieux après les activités pédagogiques. Aide à la réalisation de l'activité d'un atelier. Préparation et installation matérielle des supports pédagogiques. Animation et surveillance d'un atelier sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence. Participation à l'instauration des habitudes et règles de vie de classe.
EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE	Prise de connaissance du projet. Participation aux échanges lors des réunions de travail. Participation au suivi du projet d'accueil. Proposition d'adaptations.
EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	Identification des attentes des parents et échange sur les habitudes de l'enfant. Présentation des ressources mobilisables : le logement, son équipement, les lieux ressources. Présentation des activités envisagées. Rédaction du projet d'accueil. Renseignement du contrat de travail avec les parents employeurs. Elaboration d'un planning d'accueil mensuel prévisionnel et réel. Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie. Prise en compte du développement durable (éco-gestes...). Respect des protocoles, des dosages, des niveaux de consommation.

Certifications EXAMEN CCF

EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT CCF
 EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF CCF
 EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL CCF
 EG1 : Français et Histoire-Géographie CCF
 EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques CCF
 EG3 : Éducation physique et sportive

Certification partielle : Non

Niveau de sortie : 3

Matières au CFA sur 2 jours :

Enseignement technologique professionnel	10 H	Sciences appliquées	2 H
Arts appliqués	2 H	Mathématiques et sciences	2 H
EPS	2 H	Français, histoire-géographie	3 H

UFA TRAJECTOIRE
LYCEE VAUCANSON
14 RUE ALBERT THOMAS
78130 LES MUREAUX
lesmureaux@cfatrajectoire.fr



Moyens et méthodes mobilisés :

- 1 CDI. 1 self.
- 30 salles de cours.
- 10 salles informatique.
- 1 restaurant d'application.
- 1 cuisine pédagogique.
- 1 appartement pédagogique

Pédagogie de l'alternance:

la pédagogie de l'alternance organise les interactions entre les savoirs théoriques et les situations professionnelles rencontrées par les apprentis en entreprise, afin de favoriser la construction des compétences professionnelles constituées de savoirs, savoir faire, savoir être et de garantir le transfert des compétences.

Contacts : CFA TRAJECTOIRE
 11788423778 ☎ 01 30 96 12 35
infos@cfatrajectoire.fr

Tarifs : En contrat d'apprentissage et pro le coût de la formation est pris en charge à 100 % par l'OPCO de l'entreprise donc gratuit pour l'apprenant. Autres cas nous consulter.

Pour postuler : Sur le site internet du CFA :

